



Amicale de l'Athénée Royal de Bomal
Rue du Nofiot, 1
6941 Bomal sur Ourthe

Bomal, le 22/06/2022

Concerne : Cotisation annuelle

Chers Parents, Cher élève,

Le 29 Août nous commencerons une nouvelle année scolaire. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant.

Les frais de scolarité s'élèvent à 65 €. Ce montant permet de fournir à votre enfant les photocopies des cours. à cela peut s'ajouter en cours d'année des frais liés au cours d'éducation physique, à l'utilisation de manuels et aux excursions.

Vous avez la possibilité de payer soit lors de votre inscription, soit à la procure, soit par virement AVANT la rentrée sur le compte de l'Amicale : IBAN **BE20 1944 1435 0856**, en mentionnant en communication : nom, prénom et classe de l'élève.

La procure sera accessible le **vendredi 26 août 2022 de 15 à 18h** et le **jeudi 01/09/22 de 13h40 à 15h15'**. Paiement possible par bancontact.

Nous restons à votre disposition pour toute information.

Nous vous remercions et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Judith Tintinger
Trésorière

Pernelle Poniewiera
Présidente